

cl
DECRET N°74-34 du 18 février 1974

portant nomination de M. Pascal A. ADDA,
Administrateur Civil, en qualité de Directeur de
la Sécurité d'Etat et de la Protection Civile.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation
du Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement et
le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 70-181/CP-SGG du 23 Juillet 1970, portant
nomination du Directeur des Affaires Intérieures ;
VU le Décret n° 73-376 du 26 Décembre 1973, portant organisa-
tion et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et
la Sécurité ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

D E C R E T E :

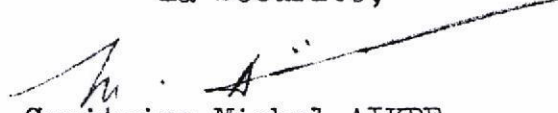
ARTICLE 1er.-M. Pascal A. ADDA, Administrateur Civil de 1ère classe,
3è échelon, précédemment Directeur des Affaires Intérieures, est nommé
Directeur de la Sécurité d'Etat et de la Protection Civile.

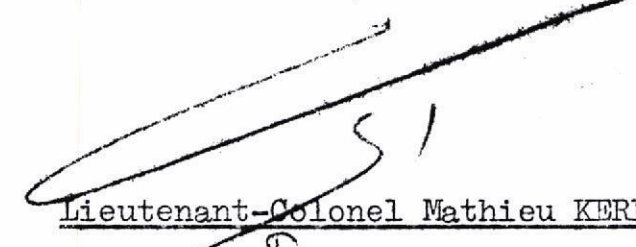
ARTICLE 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera
publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 18 février 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité,


Capitaine Michel AIKPE.


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Le Ministre de l'Economie et des Finances


Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS :

PR 8 - MIS 10 - DGAI 10 - MEF 2 - SPD 2
MEPT 2 - SGG 4 - IAA 2 - IGF 2 - DGP-INSAE 8 - CS 6 - DB-DC-CF-DI-Trésor-
Solde 6 - Grde Chanc.-DCCT-CNI 3 - Ministères 11 - JORD 1 - Intéressé 1 -